

# Revenu de base inconditionnel : au-delà de la grande confusion : envisager le RBI en termes économiques, c'est penser plus loin que l'"hélicoptère money", c'est la réforme qui s'impose

Autor(en): **Rossi, Martino**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2020)**

Heft 2290

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1024113>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de l'industrie financière et de l'assurance.

Dans la difficulté des temps actuels, augmenter le volume de l'épargne s'avère contre-productif. Au contraire, il est essentiel que l'argent circule. L'incertitude à laquelle la société fait face doit conduire à faire les choix qui permettent la plus grande flexibilité. Cela fait longtemps que nous ne vivons plus dans un monde où rien ne change pendant des décennies.

Le système de la prévoyance

professionnelle par capitalisation est lourd, coûteux pour la collectivité, peu propice à des adaptations rapides. C'est une institution du passé. Faut-il vraiment le pérenniser alors qu'il se révèle si peu satisfaisant au vu des évolutions sociétales et des marchés financiers?

Le modèle a montré ses limites. Il s'agit d'une industrie financière en elle-même, qui profite largement du système. Tout dernièrement, les experts de la prévoyance n'ont pas

hésité à utiliser la crise du coronavirus pour soutenir l'extrême urgence de faire baisser le taux de conversion, étant donné les turbulences des marchés financiers.

Mais peut-on raisonnablement attendre de la part de ces acteurs une réflexion un tant soit peu critique sur une institution qui les fait vivre? En réalité, il faut une véritable assurance sociale, qui donne une meilleure sécurité pour les hommes et les femmes, aussi bien pour les plus démunis que pour les classes moyennes.

## Revenu de base inconditionnel: au-delà de la grande confusion

Envisager le RBI en termes économiques, c'est penser plus loin que l'«helicopter money», c'est la réforme qui s'impose

---

Martino Rossi - 21 juin 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36927>

Dans son article, Jean-Daniel Delley ([DP 2289](#)) note que l'idée d'un revenu de base inconditionnel (RBI) acquiert une actualité nouvelle. En effet, la crise économique et sociale découlant de la pandémie a mis en évidence le besoin d'un socle minimum de revenu.

Malheureusement, la confusion régnant au sujet du concept de RBI est aussi grande que les préjugés et la résistance à une innovation économique et sociale radicale. Le RBI n'est pas une réforme de la sécurité sociale.

Il se situe en amont de la redistribution des revenus

perçus par les travailleurs et les détenteurs de capitaux: il concerne la «répartition primaire» ou «répartition du revenu primaire». Il s'agit donc d'une réforme du système économique.

Actuellement les salariés (405 milliards de francs) et les détenteurs du capital (123 milliards) se partagent la valeur ajoutée nette créée dans le processus de production de biens et de services. Le RBI introduit un nouvel acteur, à savoir l'ensemble de la population à qui est versée sans condition une partie de cette valeur.

Le solde, soit la plus grande partie de la valeur ajoutée, revient comme aujourd'hui au travail et au capital afin de préserver les incitations au travail et à l'investissement de l'épargne. Le système est donc efficient.

### Meilleure politique sociale

L'impact sur la sécurité sociale – qu'il s'agisse de revenu de substitution ou de complément au revenu d'activité – variera en fonction du montant fixé pour le RBI. Si ce montant est élevé, les allocations pour enfants, les allocations de formation, l'aide sociale, la partie des prestations

complémentaires garantissant un revenu minimum deviendront inutiles ou moins indispensables.

Par contre, l'assurance chômage continuera à couvrir la perte de salaire, l'assurance maladie et les frais de soins – tandis que les prestations en nature ne seront pas touchées.

Pour les rentiers AVS (et AI), l'amélioration pourrait être considérable. Si le niveau du RBI pour les adultes était égal à la rente maximale AVS (2 370 francs par mois), ce nouveau revenu inconditionnel remplacerait le premier pilier de la retraite.

Cette substitution avantagerait les retraités, car seule une partie d'entre eux touche aujourd'hui la rente maximale. Par ailleurs, avec 2 370 francs par mois, l'on pourra librement choisir le moment de prendre sa retraite.

Un RBI pour les mineurs fixé à 969 francs par mois – équivalent du «*coût de l'enfant*» selon les normes des prestations complémentaires –

représenterait une amélioration substantielle pour les familles, en comparaison des allocations familiales actuelles.

Si l'on part de l'hypothèse d'un RBI fixé à ce niveau, le coût annuel global pour une population de 7 millions d'adultes et 1,6 million de mineurs se monterait à 218 milliards de francs, à savoir 31,6 % du PIB ou 41,3 % de la valeur ajoutée nette.

### **Réforme fondamentale contre «*helicopter money*»**

Comment financer une telle dépense? La question est mal posée. Personne ne s'inquiète de savoir comment on peut financer les salaires et les dividendes: évidemment par le biais de la répartition primaire de la valeur monétaire des biens et services produits!

Si une partie de cette valeur est d'abord distribuée comme RBI, les deux autres parts se trouveront réduites d'autant. Mais, pour les ménages à revenu moyen et faible, l'opération se révélerait tout à

fait positive.

Le RBI n'est donc pas une forme de distribution d'argent transitoire et tous azimuts pour faire face à une crise conjoncturelle – «*helicopter money*». Il s'agit d'un nouveau paradigme de la répartition primaire du revenu.

Le RBI ne découragera pas la recherche d'un emploi correctement rémunéré; en effet, qui, à l'exception des tenants de styles de vie résolument «*alternatifs*», renonce à améliorer son niveau de vie grâce à un revenu additionnel venant compléter le RBI?

L'innovation que constitue le RBI contribuerait à la réalisation de cinq objectifs: atténuer les inégalités, garantir un revenu minimum, réduire les effets négatifs de la digitalisation (intelligence artificielle, robotique, multiplication des petits boulots), diversifier les choix d'activité et renforcer le pouvoir de négociation des travailleurs. C'est «*la réforme*» pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

## **Loi sur le CO<sub>2</sub>, le choix de la lenteur**

Le secteur de la construction permettrait d'atteindre rapidement les objectifs de neutralité, alors que la loi sur le CO<sub>2</sub> se profile à son rythme

---

Jean-Daniel Delley - 19 juin 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36913>

La nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub> est pratiquement sous toit, même si les deux chambres doivent

encore régler quelques divergences. Néanmoins la Suisse a encore bien du chemin

à parcourir pour réaliser son objectif de neutralité climatique en 2050,